

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 04 FÉVRIER 2016**

Le Conseil Communautaire de la CC du WARNDT, dûment convoqué le 29/01/2016 par M. le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. **Jean-Paul DASTILLUNG**, Président.

**Présents:**

Jean-Paul DASTILLUNG ; Helga MALESKA ; Jean-Luc WOZNIAK ; Eric HELWING ; Vincente FISCH ; Carole PIETTE ; François GATTI ; Yolande PRZYBYL ; Gabrielle FREY ; Joëlle BOROWSKI ; Robert DELLA MEA ; Marie-France DANIEL ; Valentin BECK ; Nadine MAILLARD ; Denis BAYART ; Joëlle CARMAGNANI ; Michel AMELLA ; Patrick BRUCK ; Jean-Thadée HERSTOWSKI ; Jean-Claude MICHEL ; Raymond MAREK ; Yves TONNELIER ; Joséphine GASPARD ; Pierrot MORITZ ; Fabien CLAISER ; Roland ROBIN ;

**Absent(s) Représenté(s):**

Marie-Anne BICKAR représenté(e) par Helga MALESKA ; Salvatore FIORETTO représenté(e) par Jean-Luc WOZNIAK ; Giuseppe MEDDA représenté(e) par Valentin BECK

**Absent(s) excusé(s) :**

Etienne BENOIST ; Jean-Marc LANCELOT ; Valérie FREYTAG

Monsieur Jean-Thadée HERSTOWSKI est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 18:30

Monsieur le Président est autorisé à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :  
- Adhésion de la CCW à l'Agence France Locale pour la réalisation d'un emprunt

**ORDRE DU JOUR**

<b>1 DIVERS ET COMMUNICATIONS - Adoption du procès verbal du 14/12/2015.....</b>	<b><u>1</u></b>
<b>2 FINANCES - Débat d'orientations budgétaires 2016.....</b>	<b><u>1</u></b>
<b>3 FINANCES - Contractualisation d'un emprunt pour le budget fibre optique de la CCW.....</b>	<b><u>2</u></b>
<b>4 MÉDIATHÈQUE - Convention Rencontres Musicales du WARNDT et autorisation de solliciter des subventions.....</b>	<b><u>3</u></b>
<b>5 MARCHES TRAVAUX - Marché pour la Fourniture d'électricité (achat, transport et distribution) et services associés pour les bâtiments de la CCW.....</b>	<b><u>4</u></b>
<b>6 MARCHES TRAVAUX - Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt (CCW) Marché de « Conception-réalisation » selon la procédure adaptée – Avenant n°1.....</b>	<b><u>4</u></b>
<b>7 RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des emplois.....</b>	<b><u>5</u></b>
<b>8 FINANCES - Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie.....</b>	<b><u>5</u></b>
<b>9 DIVERS ET COMMUNICATIONS - motion remontée des eaux.....</b>	<b><u>7</u></b>

**1 DIVERS ET COMMUNICATIONS - Adoption du procès verbal du 14/12/2015****Délibération : 04022016\_D\_1**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Il vous sera demandé d'adopter ou d'amender le PV joint à la présente.

Le Procès verbal du 14 décembre a été adopté.

**2 FINANCES - Débat d'orientations budgétaires 2016****Délibération : 04022016\_D\_2**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Après présentation du document joint à la présente, M. le Président a ouvert le débat.

### **DECISION : ADOPTE**

*M. le Président, en appui de sa présentation orale du DOB des différents budgets joint à la présente, présente des slides retraçant :*

- *l'évolution des taux de fiscalité depuis 2008,*
- *l'évolution des produits fiscaux sur la même période,*
- *l'évolution de la DGF,*
- *l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre,*
- *l'évolution du coût du service environnement*
- *l'évolution des produits du service assainissement en détaillant les consommations facturées.*

*Pour ce dernier point, M. WOZNIAK émet une réserve sur les quantités présentées. M. le Président lui propose de lui communiquer les consommations détaillées lors d'un prochain Conseil.*

*M. le Président indique que le chapitre 011 du Budget Principal augmente notamment du fait d'une régularisation du SYDEME et de la hausse prévue des cotisations. Il mandate M. Valentin BECK pour s'assurer du remboursement de la somme due par le SYDEME à la CCW. La somme est de plus de 200 000 €. M. le Président du SYDEME s'est engagé à rembourser cette somme d'ici la fin du 1er trimestre 2016. Il indique que l'objectif de la CCW est de diminuer, dans un avenir proche, les dépenses de fonctionnement.*

*M. le Président explique qu'en 2016, il serait à nouveau procédé au versement de la participation du budget principal au service assainissement de la part relative aux eaux pluviales.*

*M. le Président annonce qu'une hausse de la fiscalité est prévue en 2016, notamment du fait de la baisse des dotations de l'Etat estimée à 175 K€ et des incidences de la TVA sur les déchets.*

*M. BAYART annonce que les communes vont devoir également augmenter leur taux de fiscalité.*

*M. le Président s'interroge sur la nécessité de maintenir la voie ferrée. Il rappelle que celle-ci n'avait plus été maintenue durant une période. La remise en état a été co-financée par la société Tramosa lors de la reprise du trafic ferroviaire. Une réflexion est à mener.*

*M. le Président annonce que la réalisation de l'hôtel d'entreprises pourrait être confiée à la SODEVAM.*

*M. le Président précise que dans le DOB du service assainissement il est tenu compte d'une baisse régulière de consommation d'eau assainie. Une hausse du montant de la redevance assainissement est envisagée.*

*M. le Président indique qu'il n'y a pas d'écritures particulières à prévoir au budget annexe du bâtiment relais et qu'il sera réalisé un emprunt dans le budget annexe fibre optique ainsi que les premiers amortissements des immobilisations.*

### **3 FINANCES - Contractualisation d'un emprunt pour le budget fibre optique de la CCW**

#### **Délibération : 04022016\_D\_3**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Considérant la nécessité de financer le déploiement de la fibre optique à hauteur de 5,2 millions d'euros.

Il est proposé au Conseil de Communauté de contracter

a) un prêt auprès de la **Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne** qui propose l'offre la mieux disante, à savoir :

- Montant de 2 400 000 € ; Durée 20 ans ; Taux fixe nominal plafonné à 1,96 % ; Echéances trimestrielles.
- Coût total du crédit = 2 906 855,20 € ; Montant des échéances = 36 335,69 € ;

Frais de dossier : 1 200 €

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser M. le Président à contracter l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

Les crédits sont inscrits au Budget annexe Fibre Optique de la CCW.

b) un prêt auprès de l'**Agence France Locale**

- Montant de 2 800 000 € ; Durée 20 ans ; Taux fixe nominal 1,4925 % (à titre indicatif au 03/02/2016) ; Echéances trimestrielles.

- Coût total du crédit = 3 243 841,70 € ; Montant des échéances = 40 548,02 € ;

Frais de dossier : 0

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser M. le Président à contracter l'emprunt auprès de l'Agence France Locale
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le taux définitif ne sera connu qu'à la date de la signature du contrat.

Les crédits sont inscrits au Budget annexe Fibre Optique de la CCW.

### **DECISION : ADOPTE**

*M. HELWING, après avoir brièvement expliqué le fonctionnement du refinancement bancaire, explique que les taux proposés sont très compétitifs.*

*M. le Président indique que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) propose un taux de 2% sur 40 pour les collectivités qui décident d'investir dans le cadre du Syndicat Mixte Ouvert géré par le Département de la Moselle. Il précise également que l'AFL déroge au principe selon lequel l'agence ne peut pas financer plus de 50% du projet. Elle ne devrait, par défaut, pas dépasser 2,6 M€ de financement pour le projet de la CCW.*

#### **4 MÉDIATHÈQUE - Convention Rencontres Musicales du WARNDT et autorisation de solliciter des subventions**

##### **Délibération : 04022016\_D\_4**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Vice-Président :

La CCW souhaite mutualiser une rencontre musicale avec la commune de FREYMING MERLEBACH. Il est proposé au conseil communautaire une convention qui définit les obligations respectives des parties pour le bon déroulement de la manifestation prévue durant le 2ème semestre 2016.

Ainsi, il est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer la convention jointe à la présente,
- d'autoriser M. le Président à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de la réalisation de cette manifestation.

### **DECISION : ADOPTE**

**5 MARCHES TRAVAUX - Marché pour la Fourniture d'électricité (achat, transport et distribution) et services associés pour les bâtiments de la CCW****Délibération : 04022016\_D\_5**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Les Pouvoirs Publics ont décidé, au travers du code de l'énergie, de supprimer progressivement les tarifs réglementés de l'électricité pour les tarifs jaunes et verts, soit une puissance souscrite supérieure à 36 kVA. Les tarifs réglementés sont supprimés au 31 décembre 2015 pour ce type de contrat.

Dans ce cadre, la CCW a lancé une consultation en procédure adaptée pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments de la CCW concernés par ces types de contrat.

Le marché a été publié au BOAMP le 4 novembre 2015.

La date limite pour la remise des offres était fixée au 25 novembre 2015 à 12h00.

4 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation et nous avons réceptionné 1 offre.

Suite à l'analyse et au classement des offres, au vu des critères de jugement fixés par le Règlement de la Consultation, Monsieur le Président a décidé, conformément à la décision du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2014 concernant la délégation de pouvoir, de confier le marché pour la fourniture d'électricité (achat, transport et distribution) et services associés pour la CCW à :

ENERGIES & SERVICES à Creutzwald pour un montant annuel TTC de 119 230,22 €.

Monsieur le Président tenait à en informer le conseil communautaire.

*M. le Président évoque la problématique des poteaux supplémentaires nécessaires au déploiement de la fibre en attendant la dépose du réseau de Numéricable. Il assure que tout sera fait pour assurer la continuité du service aux usagers.*

**6 MARCHES TRAVAUX - Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt (CCW)  
Marché de « Conception-réalisation » selon la procédure adaptée – Avenant n°1****Délibération : 04022016\_D\_6**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Dans le cadre du marché de construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt, il s'est avéré nécessaire et judicieux de procéder à des modifications de prestations par rapport au marché initial. Ces prestations concernent:

- La fourniture et la pose de 26 supports en bois supplémentaires (Tranche Ferme) ;
- Le raccordement du ranch de Guerting (Tranche Ferme) ;
- L'adaptation des calculs relatifs à la charge des supports d'Energies et Services (Tranche Conditionnelle);
- La fourniture et la pose de convertisseurs optiques en remplacement des ONT (Terminal Numérique Optique) pour les usagers ne souhaitant bénéficier que du seul service TV (Tranche Conditionnelle) ;
- La dépose du réseau coaxial sur la commune de Creutzwald (Tranche Conditionnelle) ;
- La fourniture et le passage de câbles en fibres optiques de 72 à 24 fibres y compris les équipements et tests optiques s'y rapportant sur la commune de Creutzwald (Tranche Conditionnelle).

Le bilan se concrétise ainsi par :

- une plus-value de 21 263,00 € HT sur la tranche ferme ;
- une moins-value de 325 866,50 € HT sur la tranche conditionnelle.

Les nouvelles conditions financières du marché s'établissent comme suit :

- Tranche ferme : 1 532 593,36 € HT, soit 1 839 112,03 € TTC
- Tranche conditionnelle : 2 524 939,54 € HT, soit 3 029 927,45 € TTC

Soit un total général de : 4 057 532,90 € HT, soit 4 869 039,48 € TTC correspondant à une économie de 6,98 % par rapport au montant global du marché initial.

Monsieur le Président a mis en place et signé l'avenant n°1 au marché dans le cadre de la délégation que notre assemblée lui a accordée par délibération le 17 avril 2014.

Monsieur le Président tenait à en informer le conseil communautaire.

## **7 RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des emplois**

### **Délibération : 04022016\_D\_7**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Pour le bon fonctionnement des services, il est proposé au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

#### Création :

- M. 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe
- MI. 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- MII. 1 poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe
- MIII. 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine

#### Suppression :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe
- 2 postes de chargé de mission
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2ème classe
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe

### **DECISION : ADOPTE**

## **8 FINANCES - Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie**

### **Délibération : 04022016\_D\_9**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la présentation faite par M. le Président de la CCW en date du 04/02/2016 ayant pour objet la

souscription d'un emprunt de 2.8 M€ pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CCW ;  
Vu les annexes à la présente délibération ;

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil décide :

1. d'approuver l'adhésion de la CCW à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
2. d'approuver la souscription d'une participation de la CCW au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 23 000 euros (l'ACI), établi sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la CCW:
3. d'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget annexe fibre optique ;
4. d'autoriser M. le Président à procéder en une fois au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes
5. d'autoriser M. le Président à signer le contrat de séquestre ;
6. d'autoriser M. le Président à signer l'acte d'adhésion au Pacte ;
7. d'autoriser M. le Président à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la CCW à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
8. de désigner M. Jean-Paul DASTILLUNG, en sa qualité de Président et M. Valentin BECK, en sa qualité de Vice-Président, en tant que représentants de la CCW à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
9. d'autoriser le représentant titulaire de la CCW ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
10. d'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la CCW dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires):
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2016 est égal au montant maximal des emprunts que la CCW est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2016.
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la CCW pendant l'année 2016 auprès de l'Agence France augmentée de 45 jours.
  - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
  - si la Garantie est appelée, la CCW s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - le nombre de Garanties octroyées par le conseil communautaire au titre de l'année 2016 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget 2016, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans le ou les actes d'engagement ;
11. d'autoriser M. le Président pendant l'année 2016, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la CCW dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
12. d'autoriser M. le Président à :
  - prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la CCW à certains créanciers de l'Agence France Locale ;
  - engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
  - à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION : ADOPTE**

**9 DIVERS ET COMMUNICATIONS - motion remontée des eaux****Délibération : 04022016\_D\_10**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Le 18 décembre 2015, Monsieur le Sous-Préfet de Boulay-Forbach, assisté des services de l'Etat (BRGM, DREAL,...) et de bureaux d'études, a invité les communes de Berviller-en-Moselle, Bisten-en-lorraine, Boucheporn, Coume, Creutzwald, Dalem, Diesen, Falck, Guerting, Ham-sous-Varsberg, Hargarten-aux-Mines, Merten, Porcelette, Varsberg et Rémering à une réunion de travail relative à la problématique de la remontée de nappe sur le bassin houiller. Toutes ces communes étaient liées à l'activité minière du Siège de la Houve.

Il leur a été présenté les causes de cette situation, ainsi que ses conséquences actuelles ou à venir, tout en invoquant le cadre hydrologique du début du XXème siècle.

En conclusion, il a été rappelé que la prise en compte du phénomène était obligatoire en urbanisme (en planification et en application du droit des sols) et que les Maires étaient soumis à une obligation législative par l'article L121-1 du code de l'urbanisme et à une obligation réglementaire par l'article R111-2 du même code de l'urbanisme.

En découle un « Porter à connaissance », établi dès les premiers mois de 2016, suivi dans les trois années à venir, d'un PPRi, un Plan de Prévention des Risques inondation.

La cartographie des zones impactées résultante de la nouvelle modélisation condamnerait à terme le développement de tout ce secteur de Moselle-Est déjà durement touché par la fin de l'activité minière et par les difficultés de la reconversion industrielle.

Au-delà de la description du phénomène, il est demandé à l'Etat de respecter toutes les prescriptions fixées et mettre en œuvre les mesures compensatoires définies dans le cadre de l'arrêté N°2005/AG/3/212 en date du 5 août 2005 pour contenir le niveau de la nappe à une cote assurant la préservation des zones urbanisées comme des infrastructures susceptibles d'être impactées.

L'Etat s'est engagé à protéger toutes les zones bâties dans le secteur des concessions de mines de houille de la Houve, Dalem, Berviller, Coume 3, Coume 4, Coume 5, Niedervisse 1, Bisten 1, article 5 de l'arrêté susvisé.

Les communes impactées considèrent que toutes ces problématiques de remontée de nappe et leur impact sur les bâtis et ouvrages, sont d'origine minière. Il appartient donc à l'Etat d'en supporter les conséquences et d'assumer les engagements financiers inhérents.

**DECISION : ADOPTE**

*M le Président propose de prendre contact avec le nouveau Préfet de la Moselle.*

*M TONNELIER s'interroge sur le rôle du BRGM.*

*M le Président estime qu'une action doit être menée mais sans violence.*

*M WOZNIAK indique que la carte présentée aux élus est une vision maximaliste dans laquelle il n'y a plus de puisage de l'eau. Il ajoute que l'arrêt du puisage des eaux d'exhaures permet à l'Etat de réaliser une économie de près de 25 M€.*

*M le Président précise qu'il a déjà évoqué le problème avec M. WEITEN. Il préconise de prendre contact avec des parlementaires pour sensibiliser le plus grand nombre.*

*M BRUCK pense que l'Etat prendra en charge une partie des travaux nécessaires au maintien de la nappe. Cependant le reste du coût incombera aux collectivités.*

*M DELLA MEA remercie vivement les municipalités de CREUTZWALD et de HAM sous VARSBERG pour l'octroi de salles ayant permis l'accueil de manifestations liées au sport.*



*En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21h05.*

Jean-Paul DASTILLUNG	
Valentin BECK	
Pierrot MORITZ	
Raymond MAREK	
Thaddée-Jean HERSTOWSKI	
Jean-Luc WOZNIAK	
Michel AMELLA	
Denis BAYART	
Etienne BENOIST	
Marie-Anne BICKAR	
Joëlle BOROWSKI	
Patrick BRUCK	
Joëlle CARMAGNANI	
Fabien CLAISER	
Marie-France DANEL	
Robert DELLA MEA	
Salvatore FIORETTO	
Vincente FISCH	
Gabrielle FREY	
Valérie FREYTAG	
Joséphine GASPAR	
François GATTI	
Eric HELWING	
Jean-Marc LANCELOT	
Nadine MAILLARD	
Helga MALESKA	
Giuseppe MEDDA	
Jean-Claude MICHEL	
Carole PIETTE	
Yolande PRZYBYL	
Roland ROBIN	
Yves TONNELIER	